

Elevage de porcs conventionnel et sous label: les principales différences au plan du bien-être animal

Cesare Sciarra, directeur du Service de contrôle de la Protection Suisse des Animaux PSA

De quoi ont besoin les truies?

Dans chaque porc domestique sommeille, au sens littéral du mot, un sanglier. Ce qui peut étonner au premier coup d'œil, des scientifiques européens l'ont découvert également, parmi lesquels le chercheur comportementaliste zurichois trop tôt disparu, Alex Stolba, dans les années 80. Ni la détention durant des siècles sous la garde de l'homme, ni l'extrême élevage de pointe des temps nouveaux n'ont apporté des modifications fondamentales du comportement. Des études menées pendant de longues années l'ont montré, avec des hordes de porcs domestiques lâchés dans la nature en Écosse et en Suède.

Comme tous nos animaux de rente, les porcs sont des êtres sociables, qui vivent en groupes familiaux, établissant et entretenant entre eux des relations à long terme et stables. Les porcs sont des animaux actifs et avides de mouvements, qui passent beaucoup de temps en liberté en parcourant le terrain et en remuant le sol pour y trouver des friandises. Car ils sont, en dépit des rations d'aliments aujourd'hui adaptées en fonction de leurs besoins, programmés pour une recherche de nourriture de plusieurs heures et pour la préparation de la nourriture (en fouinant et en mastiquant), et sont hautement motivés. Les porcs recherchent des lieux spéciaux pour y "construire" des nids où se reposer pour la nuit. Ils les tiennent absolument propres. Les truies en fin de gestation par contre se séparent de la meute quelques jours avant la mise bas et construisent en pleine nature, dans un endroit protégé, une caisse constituée de brins d'herbe, de branches et de feuilles. C'est là qu'elles mettent les porcelets au monde.

Si donc une truie pouvait choisir, elle mènerait - peu importe tous les impondérables et les dangers - une vie libre comme ses parents sauvages, dans des structures semblables à des forêts.

Malheureusement, la quantité d'animaux que nous les consommateurs demandons aujourd'hui ne peut être gardée d'aucune manière en plein champ. Les surfaces nécessaires dépasseraient la totalité de celles ouvertes aux cultures en Suisse. Mais alors comment faut-il garder les porcs dans notre pays?

Qu'est-ce que voudraient les consommateurs, et qu'est-ce qui leur sera vendu le cas échéant?

Les consommatrices et consommateurs suisses ont souvent, à l'heure actuelle, une image idéalisée de la détention des animaux de rente. Mais ce faisant, ils ne sont généralement pas très éloignés, dans leurs représentations, de ce qui serait vraiment le plus conforme aux besoins de cette espèce. Toutefois, ils ont normalement des connaissances insuffisantes au

sujet des véritables conditions de détention faites en Suisse dans nos locaux de stabulation. Il leur est également suggéré sans cesse par la publicité de quelques organisations de la branche et de firmes que la détention des animaux de rente est généralement d'un très haut niveau chez nous. Les images d'animaux en plein air ou même sur une prairie ainsi que dans des stabulations respectueuses des animaux font une publicité tout à fait générale et sans distinction de la forme de production de la viande en Suisse. Nombre de citoyens confondent par conséquent des marques d'origine telles que Suisse Garantie avec des labels d'élevage pour une détention d'animaux de rente conforme aux besoins de l'espèce, et ils pensent que tout se vaut pratiquement dans notre pays (cf. par exemple l'enquête de DemoSCOPE 2017 réalisée pour la PSA).

Le malaise est d'autant plus grand lorsqu'apparaissent des images d'élevage montrant des formes de détention encore admises par la loi ou qui documentent ces détentions animales ne respectant même pas les exigences légales minimales. Car même si en Suisse, sous différents aspects, la protection des animaux est nettement plus avancée qu'à l'étranger, il reste encore beaucoup à faire, précisément dans l'élevage d'animaux de rente pour la production de viande. Les prescriptions minimales de la législation suisse sur la protection des animaux permettent toujours, en de nombreux domaines, des formes de détention qui mettent nettement à contribution excessive la capacité d'adaptation des animaux et ne fixent que la limite de la maltraitance animale sanctionnable par le droit public, mais non pas celle d'une détention conforme aux besoins de l'espèce.

Par contre, toute une poignée de bons programmes de labels suisses veillent à ce que des formes de détention respectueuses des animaux prennent une très grande importance, avec un standard de protection animale nettement supérieure en Suisse. Mais ils doivent s'affirmer jour après jour sur le marché et pourraient involontairement servir de tremplin pour ces produits qui n'approchent même pas les strictes prescriptions de protection animale des programmes de labels.

Sait-on vraiment où se situe la limite de la capacité d'adaptation de nos animaux de rente et dans quelle mesure les bases légales et les directives de la plupart des labels sont encore dans la course à ce sujet?

La PSA soutient de tels programmes de labels, qui certes s'écartent nettement eux aussi de ce que serait l'espace vital le plus attrayant pour les truies, mais qui assurent aux animaux un environnement auxquels ceux-ci peuvent largement s'accommoder tout en garantissant aux paysans une charge de travail raisonnable et des frais supportables. Donc il ne s'agit pas de conditions "paradisiques", mais d'une voie pragmatique qu'il faut maîtriser non seulement pour certaines exploitations et quelques animaux, mais qui serait réalisable en principe pour une grande partie des éleveurs de porcs, pour le bien-être de très nombreux animaux.

Dans ce contexte, les directives pour de tels labels pragmatiques de détention animale ne naissent pas arbitrairement. Il ressort d'un grand nombre d'études éthologiques et d'expériences pratiques des dernières 40 années que l'on sait très précisément où se situent chez les porcs les limites de la capacité d'adaptation de ces des animaux intelligents. Ainsi a-t-on pu établir par exemple, dans des expériences tendant à réduire progressivement l'espace vital ou à abandonner et ajouter diverses composantes de l'aménagement, jusqu' où les animaux montrent encore un grand éventail de caractéristiques importantes du comportement, et à partir de quel stade ils n'en sont plus capables. Un simple exemple de cette approche réside dans des logettes de mise bas sans fixation, autrement dit sans enfermer la truie lors de la naissance et pendant la période subséquente d'allaitement, avec ses porcelets. On a donc pu voir que le nombre des porcelets écrasés par la mère ne diffère pas, que l'on mette à disposition de la truie une surface plus ou moins illimitée ou que l'on réduise la zone de mise bas à une surface de 6.5 m² jusqu'à 7.5 m². Mais si l'on on en vient à des surfaces au-dessous de 6 m², le nombre de porcelets écrasés augmente très rapidement. La truie ne parvient plus à partir d'une surface de moins de 6 m² à grouper ses porcelets et à les placer sur le côté de telle sorte qu'aucun d'entre eux ne soit écrasé sous elle. Toutes les meilleures formes de détention animale exigent donc des logettes de mise bas d'une surface d'au moins 6.5 m². Les limites légales se situent pour les nouvelles logettes, dès l'année de construction 2005, à 5.5 m². Les logettes e plus anciennes peuvent présenter des surfaces de 4.5 m² voire moins.

La situation est similaire pour les porcs à l'engrais. Des animaux pesant environ 110 kg, par exemple, se tiennent sur une surface de repos de 0.6 m² dans une étable labellisée, avec litière à disposition. C'est là ce qu'il leur faut pour pouvoir tous se coucher simultanément. La paille sert de matériel pour la construction d'un nid et de remplacement partiel des conditions permettant de fouiner et de mastiquer dans la nature. A cela s'ajoute environ 1 m² ou davantage d'équipements destinés à distribuer les aliments et un espace extérieur offrant aux animaux un lieu où se coucher, avec une zone séparée pour se nourrir et d'autres stimuli sensoriels ou d'ordre climatique. Ceci n'est pas à comparer avec un pâturage boisé qui proposerait aux animaux un environnement véritablement varié. Mais c'est pourtant un équipement garantissant que dans de telles stabulations, il n'y a guère de troubles de comportement à observer.

La situation est autre dans les stabulations conventionnelles, qui auront dès 2018 0.9 m² de surface totale (aujourd'hui seulement 0.65 m²), qui ne mettent toujours pas de litière à disposition et où les porcs sont même contraints, en raison des conditions de places exiguës, à déposer leurs excréments sur la "surface de repos". Les troubles de comportement comme des morsures à la queue sont courants dans de tels systèmes, et aussi parce qu'il y manque pratiquement toute possibilité d'occupation. Les moyens auxiliaires, grâce auxquels on peut tenter de fournir une occupation conformément aux prescriptions de la loi dans de telles stabulations, sont totalement insuffisants.

Comparaison des prescriptions concernant les surfaces et paramètres simplifiés du comportement dans l'engraissement des porcs

| | Label (SST et SRPA rempli *) | QM / Suisse Garantie | UE |
|--|-------------------------------|---|--------------------|
| Place | 1.55 m ² | 0.65m ² (0.9m ² **) | 0.65m ² |
| Litière pour la surface de repos | Oui | Non | Non |
| Espace extérieur | Oui | Non | Non |
| Castration uniquement sous anesthésie | Oui | Oui | Non |
| Aménager un nid de repos avec du matériel malléable | Oui | Non | Non |
| Séparation de la zone de repos et de la zone de déjections | Oui | Non | Non |
| Comportement de recherche de nourriture, fouinage | Oui | Non | Non |
| Différents stimuli climatiques | Oui | Non | Non |

(*) Certains labels vont au-delà de ces conditions minimales

(**) Dès 2018, Il faut mettre à disposition 0.9 m² / deux places par animal

Contrôles

A notre avis, des contrôles crédibles, fiables, indépendants et stricts, exécutés sans préavis et sans intervalles trop longs par des experts de la détention animale, sont un must absolu afin de garantir la mise en œuvre des prescriptions. Les consommatrices et consommateurs partent de l'idée que ce qui lui sera vendu ne sera pas seulement respecté sur le papier, mais également dans les locaux de stabulation.

La production sous label implique des contrôles qui correspondent au moins dans leur principe aux exigences supérieures, bien au-delà du standard. Certains labels mettent très strictement en application ces principes en insistant sur des contrôles annuels, toujours inopinés. D'un autre côté, les détentions animales pour des produits qui portent uniquement la marque Suisse Garantie ne sont soumises à aucun contrôle particulier. Les contrôles des services vétérinaires cantonaux seront, suivant le service vétérinaire compétent et ses ressources en personnel, exécutés, mais ils concernent naturellement les exigences légales minimales uniquement, et peuvent se faire attendre des années, pour une part.

Charges supplémentaires et surcoûts pour les paysans

Et dans tout cela, il ne faut notamment pas oublier qu'une détention, telle qu'elle est usuelle dans la production sous label, n'apporte pas seulement des améliorations nettes des conditions de vie des animaux, mais occasionne en même temps aux propriétaires des

animaux des surcoûts et des charges supplémentaires: Le temps de travail pour le paillage et l'élimination du lisier augmente, les frais de litière entrent en ligne de compte, une alimentation plus chère doit être payée, la construction de bâtiments de stabulation coûte davantage parce qu'il faut plus de place. Pour ces surcoûts, nous sommes disposés, nous les consommatrices et consommateurs, à payer aussi davantage, mais non pas pour des systèmes qui sont orientés vers une pure économie de place et de temps ainsi que vers une maximisation des gains.

Dissémination de formes de détention conventionnelles et respectueuses des animaux dans la pratique

Grâce à la grande importance accordée par nos consommatrices et consommateurs à la protection des animaux de rente, la proportion de détentions d'animaux sous label est très élevée en comparaison de l'étranger. Cependant, elle est très loin d'être la forme de détention standard en Suisse.

S'agissant des bovins à l'engrais et des veaux, la détention a lieu principalement conformément aux règles minimales de la législation sur la protection des animaux (LPA, OPAn). En ce qui concerne le porc, environ la moitié des animaux sont détenus de façon plus stricte que les conditions minimales légales. Mais ceci n'est définitivement pas dû à la publicité pour Suisse Garantie et la viande suisse QM, mais aux efforts entrepris par les labels. S'il n'est pas clairement montré quelle est la différence entre la détention d'animaux labellisée et la détention QM conventionnelle, la proportion des labels menace de stagner, voire de régresser à nouveau.

En 2016, la Protection Suisse des Animaux PSA a publié un rapport sur le bien-être animal dans le commerce de détail, se fondant sur les résultats d'une enquête effectuée en hiver 2015/2016. Selon ce rapport, on peut dire que la proportion de labels, par rapport au chiffre d'affaires en francs suisses, a atteint les sommets suivants: Coop: 66%, Migros: 57%, Volg: 65%, Manor: 80%, Spar: 10%, Lidl: 20%, Aldi: 10%, Denner: 0%. Chez les grands distributeurs, le chiffre d'affaires de la viande de porc labellisée stagne toutefois. Dans l'intervalle, chez les "plus petits", quelque chose a cependant commencé à bouger. Denner en particulier tient depuis 2017, parallèlement aux origines conventionnelles, une viande de porc sous label IP-Suisse (base: SST/SRPA). Spar et son fournisseur dans le domaine gastro TopCC constituent un lot "porc d'alpage" et prévoient de commencer avec une viande de porc labellisé provenant d'élevages en plein champ.

Pour la PSA, une chose est claire: si en tant que consommatrice ou consommateur, on désire acheter des produits carnés et ne pas occulter toutes les considérations d'ordre éthique, la seule véritable option dans l'achat de la viande réside dans l'offre des produits labellisés provenant de Suisse.

Labels de détenion animale recommandables

KAGfreiland (KAGfreiland)

Naturafarm (Coop)

Naturabeef (Vache mère Suisse / Coop)

Bœuf de pâturage (bœuf bio) (Migros)

Knospe (Biosuisse)

IP-SUISSE / Terrasuisse / AgriNatura (IP-SUISSE / Migros / Volg)

Bœuf de pâturage bio / détenion animale spécialement respectueuse des animaux - espace extérieur (Lidl)

Nature Suisse (Aldi)

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Dornacherstrasse 101, CH-4018 Bâle, Phone 061 365 99 99
sts@tierschutz.com; www.protection-animaux.com